



### SECTION 1 : Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : BARRIÈRE D'AIR  
Code produit : NS-A250-LP

#### 1.2. Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement protecteur

#### 1.3. Fournisseur

**Fournisseur:**

**Nom de l'entreprise américaine:**

**Adresse aux États-Unis:**

**Numéro de téléphone américain:**

**Fabricant:**

Distribution NaturaSeal Inc.

960 Edgeley Blvd. Unité n° 4

Vaughan, ON L4K 4V4 - Canada

1 905 827 7221

#### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence 1-855-797-SEAL (24 h) (1-855-797-7325) Veuillez fournir un numéro d'urgence accessible à les États-Unis ainsi que les heures d'ouverture.

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage du SGH, y compris les mentions de prudence

Étiquetage SGH américain

Pictogrammes de danger (SGH États-Unis)



Mot d'avertissement (SGH États-Unis)

: Avertissement

Mentions de danger (SGH États-Unis)

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mises en garde (SGH États-Unis)

Évitez de respirer les brouillards, les aérosols et les vapeurs.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à quitter le lieu de travail. Portez des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/faciale.

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Déposer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

#### 2.3. Autres dangers ne donnant pas lieu à une classification

**Autres risques ne contribuant pas à classification**

La cancérogénicité ne concerne que les travaux de toiture et de pavage où l'asphalte est chauffé.

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

### SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicable



## 3.2. Mélanges

| Nom               | Identifiant du produit | %       | Classification SGH-US  |
|-------------------|------------------------|---------|--|
| Asphalte          | (N° CAS) 8052-42-4     | 40 - 70 | Carc. 2, H351  |
| dioxyde de titane | (N° CAS) 13463-67-7    | 1 - 5   | Carc. 2, H351  |
| Colophane         | (N° CAS) 8050-09-7     | 0,5 - 2 | Toxicité aiguë 4 (Inhalation : poussières, brouillards), H332<br>Sensibilité cutanée 1, H317 |

Texte intégral des classes de danger et des mentions de danger : voir section 16

## SECTION 4 : Premiers secours

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

|  |   |
|--|---|
| Mesures générales de premiers secours    | : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin.  |
| Premiers secours après inhalation        | : Transportez la personne à l'extérieur et assurez-vous qu'elle respire confortablement. Administrez-lui de l'oxygène ou pratiquez la respiration artificielle si nécessaire. Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien. |
| Premiers secours après contact cutané    | : Lavez immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consultez un médecin.                                  |
| Premiers secours après un contact visuel | : Par précaution, rincez-vous les yeux à l'eau. Retirez vos lentilles de contact si vous en portez et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer. Consultez un médecin en cas d'irritation.                      |
| Premiers secours après ingestion         | : Rincez-vous la bouche. Ne vous faites pas vomir. Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.  |

## 4.2. Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Symptômes/effets après inhalation     | L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension dans l'air peut provoquer une irritation des voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact cutané | Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut causer une légère irritation passagère.                               |
| Symptômes/effets après contact visuel | Peut provoquer une légère irritation temporaire.   |
| Symptômes/effets après ingestion      | Peut provoquer une irritation gastrique.   |

## 4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Traiter les symptômes.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Médias d'extinction appropriés (et inappropriés)

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| moyens d'extinction appropriés | Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. |
| Médias d'extinction inadaptes  | : Aucun connu.  |

## 5.2. Risques spécifiques liés à la chimie

|                    |   |
|--------------------|---|
| Risque d'incendie  | : Lors de la combustion, il se forme : des oxydes de carbone (CO et CO2). |
| Risque d'explosion | : Aucun risque d'explosion directe.                                       |

## 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie       | Faites preuve de prudence lorsque vous lutez contre un incendie chimique.  |
| protection lors de la lutte contre l'incendie | N'essayez pas d'agir sans équipement de protection approprié. Autonome<br>Appareil respiratoire. Vêtements de protection complets. |

## SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|  |   |
|--|---|
| Mesures générales                      | Arrêter la fuite si cela ne présente aucun danger.  |
| 6.1.1. Pour le personnel non urgent    |   |
| équipement de protection               | Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section 8 : « Contrôle de l'exposition/protection individuelle ».  |
| Procédures d'urgence                   | Évacuer le personnel non essentiel.   |
| 6.1.2. Pour les intervenants d'urgence |   |
| équipement de protection               | N'entreprenez aucune action sans équipement de protection approprié. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section 8 : « Contrôle de l'exposition/protection individuelle ». |
| Procédures d'urgence                   | Assurez une ventilation adéquate.   |

## 6.2. précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Méthodes de nettoyage | Absorbez les liquides renversés avec des matériaux solides inertes, tels que de l'argile ou de la terre de diatomées, dès que possible.<br>En cas de déversement, éliminez ce produit et son contenant dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |
| Autres informations   | Éliminer les matériaux ou les résidus solides dans un site autorisé.  |



## 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 8 : « Contrôle de l'exposition/protection individuelle ». Pour l'élimination des résidus, veuillez consulter la section 13 : « Considérations relatives à l'élimination ».

## SECTION 7 : Manutention et stockage

## 7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Précautions pour une manipulation sans danger

Bien refermer le récipient après utilisation. Éviter d'inhaler les brouillards, les aérosols et les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Ne pas ingérer, boire ou fumer.

Lors de l'utilisation de ce produit, lavez-vous toujours les mains après manipulation. Travail contaminé

Les vêtements ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

## 7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

mesures techniques

Assurez une ventilation adéquate. Des fontaines oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être installées. être disponible à proximité immédiate de toute exposition potentielle.

Conditions de stockage

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Matériaux incompatibles

: Aucun connu.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

| Asphalte (8052-42-4)           |  |   |
|--------------------------------|--|---|
| ACGIH                          | Nom local                                | Fumées d'asphalte (bitume), sous forme d'aérosol soluble dans le benzène  |
| ACGIH                          | ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )           | 0,5 mg/m <sup>3</sup> (fumées, particules inhalables)   |
| ACGIH                          | Remarque (ACGIH)                         | Base TLV® : voies respiratoires supérieures et irritation oculaire. Notations : A4 (non classable comme cancérigène pour l'homme); Paramètre BEIP : 1-hydroxypyrene avec hydrolyse - Milieu : urine - Moment du prélèvement : fin de poste en fin de semaine de travail (non quantitatif) |
| ACGIH                          | Indices d'exposition biologique (IEB)    | ACGIH 2019  |
| ACGIH                          | Référence réglementaire                  | ACGIH 2019  |
| NIOSH                          | NIOSH REL (plafond) (mg/m <sup>3</sup> ) | 5 mg/m <sup>3</sup> (fumées)  |
| Colophane (8050-09-7)          |  |   |
| ACGIH                          | Nom local                                | produits de décomposition thermique de la soudure à âme de colophane (colophane)  |
| ACGIH                          | Remarque (ACGIH)                         | L'exposition par toutes les voies doit être soigneusement contrôlée et maintenue à des niveaux aussi bas que possible. VLE® Base : Sensation cutanée; dermatite; asthme. Notations : RIEM; RSEN   |
| ACGIH                          | Référence réglementaire                  | ACGIH 2019  |
| dioxyde de titane (13463-67-7) |  |   |
| ACGIH                          | Nom local                                | dioxyde de titane   |
| ACGIH                          | ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )           | 10 mg/m <sup>3</sup>  |
| ACGIH                          | Remarque (ACGIH)                         | TLV® Base : LRT irr. Notations : A4 (Non classable comme cancérigène pour l'homme)  |
| ACGIH                          | Référence réglementaire                  | ACGIH 2019 15   |
| OSHA                           | OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )      | mg/m <sup>3</sup> (poussières totales)  |
| OSHA                           | Référence réglementaire (US-OSHA)        | Tableau annoté Z-1 de l'OSHA  |
| IDLH                           | IDLH américain (mg/m <sup>3</sup> )      | 5000 mg/m <sup>3</sup> 2.4  |
| NIOSH                          | NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )     | mg/m <sup>3</sup> (CIB 63-fine) 0,3 mg/m <sup>3</sup><br>(CIB 63-ultrafine, y compris à l'échelle nanométrique)   |

## 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation locale ou générale de la pièce. Des fontaines oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute zone d'exposition potentielle.

## 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipements de protection individuelle

Protection des mains :

Gants de protection imperméables.

Protection oculaire :

Lunettes de protection chimique ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps :

Vêtements de protection à manches longues.

Protection respiratoire : Un

appareil respiratoire à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome homologué pour les vapeurs organiques doit être utilisé lorsque la concentration de vapeurs est élevée. dépasse les limites d'exposition applicables



## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

|  |                              |
|--|------------------------------|
| État physique                                      | : Liquide                    |
| Apparence  | : Lait                       |
| Couleur  | : Brun                       |
| Odeur  | : Caractéristique            |
| Seuil olfactif                                     | Aucune donnée disponible     |
| pH   | : 8 - 9 dans l'eau (environ) |
| Point de fusion                                    | Non applicable               |
| Point de congélation                               | Aucune donnée disponible     |
| point d'ébullition                                 | Eau à 100 °C                 |
| Point d'éclair                                     | : > 260 °C                   |
| Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1) | Aucune donnée disponible     |
| Inflammabilité (solide, gaz)                       | Sans objet.                  |
| Pression de vapeur                                 | : < 1 mm Hg à 20 °C          |
| Densité de vapeur relative à 20 °C                 | Aucune donnée disponible     |
| Densité relative                                   | Aucune donnée disponible     |
| Densité relative / densité                         | : 1,08                       |
| Solubilité   | Aucune donnée disponible     |
| Puissance du bois                                  | Aucune donnée disponible     |
| Température d'auto-inflammation                    | Aucune donnée disponible     |
| température de décomposition                       | Aucune donnée disponible     |
| Viscosité, cinématique                             | Aucune donnée disponible     |
| Viscosité, dynamique                               | : 300 - 500 cP (25°C)        |
| Limites d'explosion                                | Aucune donnée disponible     |
| Propriétés explosives                              | Aucune donnée disponible     |
| propriétés oxydantes                               | Aucune donnée disponible     |

### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité : Le

produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Aucun connu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux Lors de la

combustion, se forment : des oxydes de carbone (CO et CO2).

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Toxicité aiguë (voie orale) | : Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

# BARRIÈRE AÉRIENNE

## Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register / Vol. 77, n° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements



|  |   |
|--|---|
| <b>Asphalte (8052-42-4)</b>            |   |
| DL50 orale chez le rat                 | > 5000 mg/kg >                                      |
| DL50 cutanée chez le lapin             | 2000 mg/kg >  |
| CL50 par inhalation chez le rat (mg/l) | 94,4 mg/m <sup>3</sup> (Durée d'exposition : 4,5 h) |
| <b>Colophane</b>                       |   |
| DL50 orale chez le rat                 | 7600 mg/kg >  |
| DL50 cutanée chez le lapin             | 2500 mg/kg 1,5                                      |
| CL50 par inhalation chez le rat (mg/l) | mg/l/4 h  |
| <b>Dioxyde de titane (13463-67-7)</b>  |   |
| DL50 orale chez le rat                 | > 10000 mg/kg                                       |

|   |   |
|---|---|
| corrosion/irritation cutanée            | : Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>pH : 8 à 9 dans l'eau (environ)   |
| Lésions/irritations oculaires graves    | : Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>pH : 8 à 9 dans l'eau (environ)   |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut provoquer une réaction allergique cutanée.   |
| mutagénicité des cellules germinales    | : Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)  |
| cancérogénicité                         | Non classé. (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)<br>La cancérogénicité ne concerne que les travaux de toiture et de pavage où l'asphalte est chauffé. |

|   |   |
|---|---|
| <b>Asphalte (8052-42-4)</b>   |   |
| Groupe IARC   | 2B - Peut-être cancérogène pour l'homme |
| Liste des substances cancérogènes dans la communication des risques de l'OSHA | Oui                                     |
| <b>dioxyde de titane (13463-67-7)</b>   |   |
| Groupe IARC   | 2B - Peut-être cancérogène pour l'homme |
| Liste des substances cancérogènes dans la communication des risques de l'OSHA | Oui                                     |

|   |  |
|---|--|
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)                         |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  | : Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)                         |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – répétée exposition | : Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)                         |
| Risque d'aspiration   | : Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)                         |
| Viscosité, cinématique  | Aucune donnée disponible   |
| Voies d'exposition probables  | Ingestion. Inhalation. Contact cutané et oculaire.   |
| Symptômes/effets après inhalation                                     | L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension dans l'air peut provoquer une irritation des voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact cutané                                 | Peut provoquer une réaction allergique cutanée.  |
| Symptômes/effets après contact visuel                                 | Peut provoquer une légère irritation temporaire.   |
| Symptômes/effets après ingestion                                      | Peut provoquer une irritation gastrique.   |

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - généralités Ce matériau n'a pas été testé quant à ses effets environnementaux.

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Colophane (8050-09-7)</b> |   |
| EC50 Daphnie 1               | 3,8 - 5,4 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna) |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

|                             |                                   |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| <b>Asphalte (8052-42-4)</b> |                                   |
| Poisson BCF 1               | (aucune bioaccumulation attendue) |
| Puissance du bois           | > 6                               |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.5. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible



## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes d'élimination

méthodes de traitement des déchets

: Éliminer le contenu/réceptier conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

## SECTION 14 : Informations sur les transports

## Ministère des Transports (DOT)

Conformément aux directives du DOT

Non réglementé

Transport de marchandises dangereuses

Non réglementé

Transport par mer

Non réglementé

transport aérien

Non réglementé

## SECTION 15 : Informations réglementaires 15.1.

## Réglementation fédérale américaine

## Asphalte (8052-42-4)

Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

## Colophane (8050-09-7)

Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

## dioxyde de titane (13463-67-7)

Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

## 15.2. Règlements internationaux

## CANADA

## Asphalte (8052-42-4)

Inscrit sur la Liste nationale des substances (LNS) du Canada

## Colophane (8050-09-7)

Inscrit sur la Liste nationale des substances (LNS) du Canada

## dioxyde de titane (13463-67-7)

Inscrit sur la Liste nationale des substances (LNS) du Canada

## Réglementations de l'UE

## Asphalte (8052-42-4)

Inscrit à l'inventaire EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) de la CEE

## Colophane (8050-09-7)

Inscrit à l'inventaire EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) de la CEE

## dioxyde de titane (13463-67-7)

Inscrit à l'inventaire EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) de la CEE

## Réglementation nationale

## Asphalte (8052-42-4)

Inscrit à l'AICS (Inventaire australien des substances chimiques)  
 Répertoire sur l'IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
 Inscrit à l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles).  
 Inscrit sur la liste de l'ISHL (Loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail)  
 Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL).  
 Répertoire sur le NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
 Répertoire sur le PICCS (Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques)  
 Inscrit à l'INSQ (Inventaire national mexicain des substances chimiques)  
 Inscrit au TCSI (Inventaire des substances chimiques de Taïwan)

# BARRIÈRE AÉRIENNE

## Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register / Vol. 77, n° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements



### Colophane (8050-09-7)

Inscrit à l'AICS (Inventaire australien des substances chimiques)  
Répertorié sur l'IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit à l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles).  
Inscrit sur la liste de l'ISHL (Loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL).  
Répertorié sur le NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Répertorié sur le PICCS (Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques)  
Inscrit à l'INSQ (Inventaire national mexicain des substances chimiques)  
Inscrit au TCSI (Inventaire des substances chimiques de Taïwan)

### dioxyde de titane (13463-67-7)

Inscrit à l'AICS (Inventaire australien des substances chimiques)  
Répertorié sur l'IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit à l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles).  
Inscrit sur la liste de l'ISHL (Loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL).  
Répertorié sur le NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Répertorié sur le PICCS (Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques)  
Inscrit à l'INSQ (Inventaire national mexicain des substances chimiques)  
Inscrit au TCSI (Inventaire des substances chimiques de Taïwan)

### 15.3. Réglementation des États-Unis

#### dioxyde de titane (13463-67-7)

| États-Unis - Californie<br>Proposition 65 -<br>Liste des substances cancérigènes | États-Unis - Californie<br>Proposition 65 -<br>Toxicité pour le développement | États-Unis - Californie -<br>Proposition 65 -<br>Toxicité pour la reproduction -<br>Femelle | États-Unis - Californie -<br>Proposition 65 -<br>Toxicité pour la reproduction<br>- Mâle | Aucun niveau de risque significatif<br>(NSRL) | valeur maximale admissible<br>niveau de dose (MADL) |
|--|---|---|--|---|---|
| Oui  | Non   | Non   | Non  |   |   |

## SECTION 16 : Autres informations

Conformément au Federal Register / Vol. 77, n° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Date de révision : 5 juillet 2019

Texte intégral des phrases H :

|      |  |
|------|--|
| H317 | Peut provoquer une réaction allergique cutanée |
| H332 | Nocif en cas d'inhalation                      |
| H351 | Suspecté de provoquer le cancer                |

FDS États-Unis (SGH HazCom 2012)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent uniquement à décrire le produit au regard des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne sauraient donc être interprétées comme une garantie concernant une quelconque propriété du produit.